

Compte rendu Conseil Municipal du 13 mars 2019

Invitée : Mme KAPFER, trésorière principale

1 – Présentation du compte administratif 2018

Madame de Maire présente le compte administratif 2018 :

Recettes de Fonctionnement :	1 112 832,07 €
Dépenses de Fonctionnement :	913 178,35 €
Recettes d'Investissement :	163 712,56 €
Dépenses d'Investissement :	320 549,16 €
Besoin de financement :	75 626,93 €
Besoin de financement des Restes à Réaliser :	82 764,35 €

Pour le vote Madame le Maire sort de la salle du Conseil et donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Pierre MONS.

Vote :

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 0

2 – Compte de Gestion 2018

Mme KAPFER indique que les amortissements de la commune ne sont pas harmonisés. Une délibération devra être prise pour cadrer leur durée, notamment ceux du compte 204.

Mme KAPFER présente le compte de gestion et son analyse financière :

- Légère diminution des recettes de fonctionnement notamment au niveau des impôts. La ressource fiscale par habitant est de 310 € (434 € au niveau national).
- Augmentation des dotations par habitant en 2018 : 295 € /habitant (208 € au niveau national)
- Les dépenses à caractère général, 237 €/Habitant sont au-dessus de la strate nationale (198€/habitant) à cause du crédit-bail de la gendarmerie. Si on enlève ce crédit-bail des charges à caractère général, on obtient une strate à 165 €/habitants.
- Pour les charges de personnel il n'y a pas de grosse évolution. Elles correspondent à 41% des dépenses communales contre 44 % au niveau national et 45% au niveau départemental.
- La Capacité d'Autofinancement brute pour l'exercice 2018 est de 228 848 € et la Capacité d'Autofinancement nette est de 168 096 €. Soit 107€/habitant contre 108 €/habitant au niveau national.

La commune a une situation financière plutôt favorable au vu des résultats de l'exercice 2018.

Vote :

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

3 – Affectation des résultats

Madame le Maire propose de reporter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat de l'exercice de fonctionnement :	199 653,72 €
Résultats antérieurs reportés :	300 285,57 €
Résultat à affecter :	499 939,29 €

Solde d'exécution d'investissement :	- 75 626,93 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 82 764,35 €
Besoin de financement :	158 391,28 €
Excédent de fonctionnement reporté R002 :	341 548,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote :

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

4 – Budget Primitif 2019

Suite à la commission Finances du 26 février 2019, Madame le Maire soumet le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 302 126,07 €
Recettes de fonctionnement :	960 578,06 €
Résultat de fonctionnement reporté :	341 548,01 €

Soit un total pour la section fonctionnement de : 1 302 126,07 € en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement :	451 211,48 €
Restes à réaliser en dépenses :	180 278,35 €
Solde d'exécution investissement :	75 626,93 €

Recettes d'investissement :	609 602,76 €
Restes à réaliser en recettes :	97 514,00 €

Soit un total pour la section investissement de 707 116,76 € en dépenses et en recettes.

Vote :

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

5 – Vote des 3 taxes locales

Le budget nous permet de ne pas augmenter les impôts, Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de garder les mêmes taux que pour l'exercice 2018 :

Taxe d'habitation :	11,30 %
Taxe foncier bâti :	18,06 %
Taxe foncier non bâti :	33,99 %

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

6 – Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

7 - Prime de fin d'années

La délibération du 8 novembre 1983 concernant le versement de la prime d'année au personnel communal stipule que celle-ci fera, chaque année, l'objet d'une mention de reconduction, à l'occasion du vote du budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit la délibération du 1^{er} janvier 1983 pour une prime d'un montant de 610 € pour 1820 heures travaillées, et au prorata pour les emplois à temps non complet avec addition des heures complémentaires.

Vote :

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 0

8 – Subventions

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau des subventions allouées aux associations ci-dessous, suite à la validation en commission des finances le 26 février 2019 :

SUBVENTIONS COMMUNALES		2018	Demandes	Voté 2019
			2019	
657362	Centre Communal d'Action Sociale	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

6574	ASS ADMR LES TUFFEAUX	1 100,00	1 100,00	1 100,00
	ASS BIBLIOTHEQUE ARBRISSEL	1 700,00	1 750,00	1 750,00
	ASS SAUVEGARDE PATRIMOINE	150,00	600,00	600,00
	ASS.AMICALE ECOLES	900,00	900,00	900,00
	ASS.AMICALE POMPIERS	0,00	1 000,00	600,00
	ASS.ANC COMBATTANTS	250,00	200,00	200,00
	ASS.CLUB ALIENOR	300,00	350,00	350,00
	ASS.ENT COMM SPORT FONTEV MONTSOR	200,00	200,00	200,00
	ASS.GENETS ANJOU	150,00	300,00	150,00
	ASS HAPPY GOSPEL	300,00	500,00	400,00
	ASS DEP RESTOS DU CŒUR	340,00	711,00	711,00
	LIGUE CANCER ANGERS	150,00	0,00	150,00
	FONDATION PATRIMOINE	120,00	120,00	120,00
	France Alzheimer 49	0,00	600,00	200,00
	SPA MAINE ET LOIRE	470,70	486,10	486,10
	DIVERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	105,00	0,00	0,00
	Les Ardilliers	175,00	70,00	70,00
6574.1	Total subvention associations	6 410,70 €	8 887,10 €	7 987,10 €
	TOTAL BUDGET 2019			10 000,00 €
6574.2	ASSOC FAMILLES RURALES TOTAL	27 198,72 €	27 198,72 €	27 198,72 €
	1ER TRIM 2019	5 702,18	5 702,18	5 702,18
	2 EME TRIM 2019	5 702,18	5 702,18	5 702,18
	3 EME TRIM 2019	11 404,36	11 404,36	11 404,36

	4 EME TRIM 2019			
	CLSH VACANCES ET COMPLT	4 390,00	4 390,00	4 390,00
6574	TOTAL	33 609,42 €	36 085,82 €	35 185,82 €

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 20 H 30

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 24 Avril 2019 à 20h30